



مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل

Office de la Formation Professionnelle
et de la Promotion du Travail

Ref : OFP/DAL/S.MAR/N° 10 /2021

Casablanca, le.....

18 FEV 2021

A MONSIEUR LE DIRECTEUR DE LA SOCIÉTÉ

.....

OBJET : Appel d'offres ouvert n° 10/2021, relatif aux **Études Techniques et suivi des travaux de construction du Centre de Formation OULAD SALEH A BOUSKOURA, Province de NOUACEUR Région Casablanca-Settat.**

P.J : Copie du PV de la réunion d'information

Monsieur,

Suite à la réunion d'information effectuée, 15 Février 2021 à 11 Heures., lieu à la **Direction du patrimoine, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) Casablanca**, et ce comme prévue par l'Appel d'offres n° 10/2021 cité en objet, nous avons l'honneur de vous faire parvenir, ci-joint, le PV de ladite la réunion d'information.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Directeur du Patrimoine


Mohamed SANSSITE

Direction de l'Approvisionnement et
de la Logistique

Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11
(Route Nouaceur Sidi Maârouf) - Casablanca: -
Tél : 0522 63.45.43 - Fax : 0522 78.46.01



مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل
Office de la Formation Professionnelle
et de la Promotion du Travail

Compte rendu de la réunion d'information relative à l'appel d'offre n°10/2021 : études techniques et suivi des travaux de construction du Centre de Formation Oulad Saleh (Bouskoura, Province de Nouaceur, Région Casablanca - Settat)

Etaient présents :

M. Yassine MELLAH
Mme Imane GHATTAS

TEC (voir liste de présence ci jointe)
DP/OFPPT

Il a été discuté et rappelé les critères d'admission des concurrents au vu des exigences relatives aux documents constituant l'offre à savoir le certificat d'agrément, les attestations de références et les moyens humains prévus dans l'article 5 du règlement de consultation de l'appel d'offre n°10/2021.

Les questions suivantes ont été posées par les entreprises :

Question 1 : La société a changé de nom commercial. Est-il possible de présenter des attestations de référence avec l'ancien nom commercial de la société et d'y joindre les documents justifiant cette modification ?

Réponse 1 : Oui, tout en joignant un exemplaire du bulletin officiel édition des annonces légales ou journal ayant publié l'annonce du changement de la raison sociale.

Question 2 : Les CVs doivent-ils être signés et cachetés par le bureau d'études ?

Réponse 2 : Oui. Chaque CV doit-être cosigné par l'intéressé et le responsable du bureau d'études.

28

28

Direction Du PATRIMOINE